



Section départementale de Seine-Saint-Denis
SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

Montreuil, le 04 Novembre 2019

« Plan d'action de l'État » en Seine-Saint-Denis : Encore plus de déréglementation dans les collèges et lycées du département !

Le 31 Octobre 2019, le Premier Ministre, accompagné de plusieurs ministres dont M. Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, a annoncé un « *plan d'action de transformation du département* » en 23 « mesures concrètes », visant, selon lui, à « *répondre aux difficultés persistantes que connaît la Seine-Saint-Denis* » ...

Répondre aux difficultés persistantes du département ? Est-ce que c'est en accentuant les processus de déréglementation déjà à l'œuvre dans nos établissements que le Ministre compte y parvenir ? En utilisant la Seine-Saint-Denis, une fois encore, comme laboratoire à la remise en cause des statuts nationaux des personnels ? Parmi les 23 mesures, on trouve ainsi, au chapitre « Éducation » :

- **« La mise en place du dispositif de pré-recrutement bénéficiant à 500 étudiants par an à horizon de 3 ans »**. Ce n'est ni plus ni moins que l'application d'une des dispositions de la loi Blanquer massivement rejetée l'an dernier par la profession. En lieu et place d'enseignants remplaçants, le ministre demanderait à des étudiants sous contrat d'assistant d'éducation, payés entre 693 euros par mois, la première année, et 980 euros par mois, la troisième année, d'assurer des huit heures de cours par semaine ... **« Création des groupes d'appui éducatif localisé (GAEL) au niveau des 57 réseaux d'éducation prioritaires du département pour renforcer l'encadrement à l'intérieur et à l'extérieur des établissements »** : Que sont ces GAEL ? Quelles obligations de service supplémentaires entraîneront ils pour les personnels des collèges ?

« Extension à tout le département du dispositif « le choix de l'école » ». Ce dispositif recouvre les pratiques d'une association privée, financée, entre autres « mécènes », par AXA, TOTAL, ENGIE, MT Kearney (cabinet américain de conseil en stratégie. Cette association, naguère appelée « Teach For France », privatise de fait le recrutement de contractuels : en accord avec le Rectorat, elle propose à des diplômés des contrats d'enseignement à l'année de 18h dans les collèges REP, en assurant elle-même leur « formation ». Et ce alors que cette année, le rectorat a licencié plus de 1000 collègues contractuels, refusé d'en reconduire des milliers d'autres sur des contrats d'un an pour leur faire signer des contrats partiels, sur un bout d'année, pour quelques heures ...

**Casse du statut, alourdissement de nos tâches, privatisation des recrutements...
Est-ce ainsi que le Ministre entend répondre aux *difficultés persistantes du département* ?**

Si le Premier Ministre avait vraiment l'intention de « répondre aux difficultés du département », alors il aurait commencé par :

- **abroger sa réforme Parcoursup** qui interdit à des nombreux jeunes de notre département d'avoir accès aux études de leur choix, en particulier dans les universités parisiennes souvent les plus proches de chez eux.
- **abroger ses réformes du bac et du lycée** qui, en supprimant le Baccalauréat National et ses épreuves terminales, nationales, anonymes, ouvre la voie à des bacs locaux estampillés du lycée dans lesquels ils auront été obtenus, accentuant ces processus de ségrégation.
- **créer les postes** d'enseignants, de CPE, d'assistants d'éducation, d'assistantes sociales, d'infirmières nécessaires pour limiter les effectifs dans les classes, dédoubler les enseignements quand c'est nécessaire, permettre une gestion sereine de la vie scolaire.
- **rétablir les structures spécialisées** pour accueillir les élèves en situation de handicap, mettre un terme à la baisse drastique des heures allouées aux UPE2A, intégrer au décompte des effectifs la double inscription des élèves en ULIS ou en UPE2A...
- **reprendre sous contrat d'un an à temps plein** l'ensemble des collègues contractuels licenciés ou repris dans des conditions plus précaires.
- **renoncer à utiliser la répression** contre le mouvement social qui exprime ces revendications, comme cela a été encore le cas à Bobigny, ce 31 octobre (voir encadré *infra*) !

Le « plan d'action » de l'Etat ne contient rien de tout cela !

En contrepartie, le Ministre fait miroiter une « prime de fidélité » de 10.000 euros récompensant un engagement de 5 ans en Seine-Saint-Denis. La presse est très prolixie à ce sujet, mais nul ne sait exactement à qui irait cette prime. Les nouveaux entrants ? Les collègues déjà en poste ?... En attendant, ce sont tous les fonctionnaires de ce pays qui souffrent du surplace du point d'indice à partir duquel sont calculés leurs traitements ! Depuis vingt ans, nous perdons tous, en Seine-Saint-Denis comme partout ailleurs, bien plus que 10 000 euros tous les cinq ans en pouvoir d'achat !

Face à cette volonté du Ministre Blanquer d'aggraver la déréglementation et la remise en cause des statuts, le SNFOLC 93 appelle les collègues à se réunir en Assemblées générales pour réaffirmer toutes leurs revendications, de la plus locale à la plus générale : il est plus que temps que le Ministre réponde à nos réelles « difficultés persistantes » !

Le SNFOLC 93 appelle en particulier toutes et tous à préparer la grève interprofessionnelle à compter du 5 décembre pour le retrait du projet Macron/Delevoeye sur les retraites, projet qui vise à supprimer le code des pensions civiles et militaires et les 42 régimes existants pour les remplacer par un « régime universel par points ».
Paupérisation, atomisation des droits collectifs, effacement de la solidarité entre générations : ni en Seine-Saint-Denis, ni nulle part !

Répression policière en Seine-Saint-Denis : communiqué du SNFOLC 93

Le SNFOLC 93 condamne avec la plus grande fermeté la mise en garde à vue du secrétaire général de l'Union Départementale CGT 93, Hervé Ossant, coupable d'avoir voulu déployer une banderole contre la casse des services publics lors d'un rassemblement à l'occasion de la venue du Premier Ministre à Bobigny.

Cette criminalisation inacceptable de l'action syndicale, en elle-même, témoigne de la volonté du gouvernement de faire taire toute forme de contestation, toute expression des revendications pour imposer les mesures d'austérité et de déréglementation.

Le SNFOLC 93 s'associe aux unions départementales FO 93, CGT 93, FSU 93, CGC 93, CFTC 93 et CFDT 93 « qui exigent l'arrêt des poursuites contre Hervé Ossant, convoqué au tribunal le 8 février 2021 » .